



ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique

Cycle Licence

Filières de Licence d'Etudes Fondamentales

- 1 CANEVAS TYPES DES FORMATIONS
- 2 ELABORATION DES FILIERES NATIONALES
- 3 ACCREDITATION DES FILIERES NATIONALES
- 4 CAHIER DES NORMES PEDAGOGIQUES NATIONALES
- 5 DESCRIPTIFS DES MODULES ET FILIERES

Deuxième Conférence Pédagogique Nationale

- SOMMAIRE -

0. Introduction
1. Objectifs de la licence
2. Conditions d'accès et pré-requis
3. Organisation du cycle Licence
4. Composition d'une filière nationale de Licence d'Etudes Fondamentales
5. Canevas types de formation de Licence d'Etudes Fondamentales
6. Elaboration d'une filière nationale de Licence d'Etudes Fondamentales
7. Procédures d'évaluation et d'accréditation des filières nationales
8. Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (Licence d'Etudes Fondamentales)
9. Descriptifs des filières et des modules

INTRODUCTION

La Première Conférence Pédagogique Nationale de Marrakech, tenue les 16 et 17 janvier 2003, a abouti à l'adoption de l'architecture pédagogique globale basée sur le système LMD. Elle a permis également l'adoption du Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (CNPN) et des descriptifs des modules et filières pour les quatre premiers semestres de la Licence d'Etudes Fondamentales.

A l'issue de cette conférence, les projets de filières proposés en 2002 par les universités ont fait l'objet d'une harmonisation qui a abouti à l'élaboration des filières nationales types pour les quatre premiers semestres de la licence d'Etudes Fondamentales.

Les filières nationales types ont été conçues pour permettre à l'étudiant l'acquisition d'une formation de base dans la discipline de la filière et des outils nécessaires à la poursuite des études universitaires. Elles permettent également, selon une démarche progressive, l'acquisition de savoir et de savoir-faire tout en offrant des possibilités de passerelles et de réorientation.

S'inscrivant dans la continuité de ces réalisations, les universités ont mené des réflexions sur le 5^{ème} et 6^{ème} semestres des filières de Licence et les filières de Master. Les développements ci-après constituent la synthèse des propositions formulées par nombre d'entre elles et tiennent compte des conclusions et recommandations de la deuxième conférence pédagogique nationale de

Marrakech qui a eu lieu les 15 et 16 Février 2004. Le présent document, adopté par la CNCES, définit et arrête pour le cycle de Licence d'Etudes Fondamentales:

- les objectifs, les pré-requis et les conditions d'accès,
- l'organisation du cycle,
- la composition d'une filière nationale,
- les canevas types de formation,
- les procédures d'élaboration des filières nationales,
- les procédures d'évaluation et d'accréditation des filières nationales,
- les Normes Pédagogiques Nationales (CNPEN),
- les descriptifs des filières et des modules.

La méthodologie retenue pour l'élaboration et l'accréditation des filières nationales tient compte des principes suivants :

- l'autonomie de l'université en matière d'élaboration des contenus des filières,
- la conformité des filières avec les canevas types, les normes pédagogiques nationales,
- la progressivité et la cohérence entre les semestres de la filière,
- La présentation des demandes d'accréditation selon les descriptifs des modules et filières.

L'accréditation des filières nationales se fera conformément aux dispositions de la loi 01.00 portant organisation de l'enseignement supérieur.

1- OBJECTIFS DE LA LICENCE

- ◆ L'objectif de la formation conduisant au diplôme de licence est de qualifier le lauréat pour l'insertion professionnelle ou pour la poursuite des études supérieures.
- ◆ Les enseignements sont organisés de manière à permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et au-delà, leur projet professionnel. Deux types de Licence sont offerts :
 - ✓ La Licence professionnelle.
 - ✓ La Licence d'Etudes Fondamentales.
- ◆ **La Licence d'Etudes Fondamentales** a pour objectifs de fournir :
 - ✓ Une formation de base ouverte sur le marché de l'emploi ou sur les cursus d'enseignement et de recherche.
 - ✓ Des outils et méthodes de travail
 - ✓ Des qualifications axées sur la maîtrise des savoirs de base et le développement du savoir - être.

2-CONDITIONS D'ACCES ET PRE-REQUIS

- L'accès aux formations conduisant au diplôme de licence est ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et satisfaisant aux critères d'admission précisés dans le descriptif de la formation.
- L'accès aux formations de licence peut se faire également à différents niveaux de la licence, sur étude de dossier et/ou par voie de test ou de concours, pour les étudiants satisfaisant aux pré-requis relatifs à ces niveaux et qui sont précisés dans le descriptif de la formation de la licence concernée.
- Des pré-requis spécifiques sont élaborés par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptés selon les dispositions de la loi 01-00.
- Les pré-requis doivent aider l'étudiant à mieux choisir sa filière de formation.
- Les pré-requis peuvent être de plusieurs types : isolés ou groupés.

A titre d'exemple :

- Les notes obtenues dans certains modules importants pour la filière choisie.
- L'acquisition de certains modules ou composantes de modules destinés à préparer l'étudiant à la filière choisie mais ne faisant pas obligatoirement partie des modules validés de la filière.
- Les acquis professionnels pour les candidats provenant du monde du travail.

- Ou tout autre pré-requis précisé par l'équipe pédagogique dans le descriptif de la formation.

3-ORGANISATION DU CYCLE LICENCE D'ETUDES FONDAMENTALES

- Le cycle de Licence d'Etudes Fondamentales est organisé en six semestres (3 ans):
 - Un premier semestre d'initiation.
 - Un second semestre de détermination.
 - Les 3^{ème} et 4^{ème} semestres d'approfondissement.
 - Un 5^{ème} semestre d'études de base, adapté au caractère de la Licence.
 - Un 6^{ème} semestre de spécialisation, adapté au caractère de la Licence.

Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales DEUG peut être délivré à la demande des intéressés ayant validé les quatre premiers semestres de la filière de Licence d'Etudes Fondamentales.

- Un semestre est composé généralement de 4 modules.
- Le volume horaire minimum d'un module est de 75h.
- Le volume horaire minimum d'un semestre est de 360h.

4.COMPOSITION D'UNE FILIERE DE LICENCE D'ETUDES FONDAMENTALES

Une filière de Licence d'Etudes Fondamentales est composée comme suit :

4.1 Quatre premiers semestres conduisant au DEUG

- ✿ Les quatre premiers semestres (2 ans) d'une filière nationale de Licence d'Etudes Fondamentales sont constitués de trois blocs de modules :
 1. Le bloc des **modules majeurs**, composé de modules reflétant le caractère disciplinaire de la filière. Ce bloc représente 50% à 70% du volume horaire global des quatre premiers semestres.
 2. Le bloc des **modules transversaux**, composé essentiellement de modules de langues, de communication et d'informatique, représente 15 à 25% du volume horaire global des quatre premiers semestres.

Ces deux blocs de modules forment le tronc commun, suivi par tous les étudiants de la filière et représentent au minimum 70% du volume horaire global des quatre premiers semestres.
 3. Le bloc des **modules optionnels**, composé de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture, représente au maximum 30% du volume horaire global des quatre premiers semestres.

4.2 5^{ème} et 6^{ème} semestres conduisant au diplôme de Licence d'Etudes Fondamentales

• les 5^{ème} et 6^{ème} semestres (1 an) d'une filière de Licence d'Etudes Fondamentales sont composés de 3 blocs de modules :

1. Le bloc de **modules majeurs**, composé d'enseignements généraux et de spécialisation dans le domaine de la Licence. Ce bloc, **projet de fin d'études de licence** compris, représente 70 à 80% du volume horaire global des 5^{ème} et 6^{ème} semestres.
 2. Le bloc de **modules "outils"**, nécessaires à la formation (Langues, Techniques de Communication, de Gestion, Nouvelles Technologies ou autres). Ce bloc représente 10 à 15% du volume horaire global des 5^{ème} et 6^{ème} semestres.
 3. Le bloc de **modules complémentaires**, composé de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de la formation. Ce bloc représente 10 à 15% du volume horaire global des 5^{ème} et 6^{ème} semestres.
- L'étudiant est tenu de réaliser et de valider un **projet de fin d'études** de licence spécifique à la filière, en vue de l'obtention du diplôme de Licence d'Etudes Fondamentales. Son volume horaire est de 10 à 15% du volume horaire global des 5^{ème} et 6^{ème} semestres. Le projet de fin d'études peut être sous forme de : mémoire, projet pratique, stage avec rapport, grand oral (travaux de synthèse ou révision générale) ou autres.

5. CANEVAS TYPES DE FORMATION D'UNE LICENCE D'ETUDES FONDAMENTALES

5.1. DEUG

Modules « transversaux » 15 à 25 %	Modules Majeurs 50 à 70 % <i>Modules majeurs + Modules transversaux : Minimum 70%</i>	Modules optionnels 30% Maximum
---	---	---

Modules Majeurs	Modules reflétant le caractère disciplinaire de la filière
------------------------	--

Modules transversaux	Modules de langues, de communication et d'informatique
-----------------------------	--

Modules optionnels	Modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture
---------------------------	--

Caractéristiques de la formation de DEUG

Nature des modules	Nombre de modules	% Volume horaire
Modules Majeurs	8 à 10	50 à 70%
Modules transversaux	3 à 4	15 à 25%
Sous-total	12 à 13	Minimum 70%
Modules optionnels	3 à 4	Maximum 30 %

Total	16	1440 h minimum
--------------	-----------	-----------------------

5.CANEVAS TYPES DE FORMATION D'UNE LICENCE D'ETUDES FONDAMENTALES

5.2 5^{ème} et 6^{ème} semestres

Modules « outils » 10 à 15 %	Modules Majeurs 70 à 80 % (dont 10 à 15% pour le projet de fin d'études)	Modules Complémentaires 10 à 15%
	Projet de fin d'études de Licence	

Modules Majeurs	Enseignement général et de spécialisation dans le domaine de la filière
------------------------	---

Projet de fin d'études	Peut être sous forme de mémoire, de projet pratique, de stage avec rapport ou de grand oral (travaux de synthèse ou révision générale) ou autres
-------------------------------	--

Modules « Outils »	Outils nécessaires à l'enseignement des modules majeurs (Langues, Techniques de Communication, Gestion, Nouvelles technologies, autres)
---------------------------	---

Modules Complémentaires	Modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de la formation
--------------------------------	--

Caractéristiques des deux derniers semestres de la Licence d'Etudes Fondamentales

Nature des modules	Nombre de modules	% Volume horaire
Modules Majeurs	5	60 à 65%
Projet de fin d'études de Licence	1	10 à 15%
Sous-Total	6	70 à 80%
Modules « outils »	1	10 à 15%

Modules Complémentaires	1	10 à 15%
Sous-Total	2	20 à 30%
Total	8	720h minimum

6. ELABORATION D'UNE FILIERE NATIONALE DE LICENCE D'ETUDES FONDAMENTALES

Une filière de Licence d'Etudes Fondamentales peut être élaborée:

1. A partir du 5^{ème} semestre, en s'appuyant sur les filières nationales types de DEUG .
2. A partir du 3^{ème} semestre en s'appuyant sur les deux premiers semestres des filières nationales types de DEUG.
3. Entièrement à partir du premier semestre.

1. Filière élaborée à partir du 5^{ème} semestre (Fiche FLF1)

- ◆ Les contenus des modules des quatre premiers semestres sont ceux de la filière nationale type de DEUG correspondante. Ces modules doivent être reproduits dans le descriptif de la filière.
- ◆ Les contenus des modules des 5^{ème} et 6^{ème} semestres sont élaborés par l'université, selon les descriptifs des filières et modules et conformément au canevas type de la filière, au CNPN et en indiquant l'articulation retenue entre les 5^{ème} et 6^{ème} semestres et les quatre premiers semestres de la filière.

2. Filière élaborée à partir du 3^{ème} semestre (Fiche FLF2)

- ◆ Les contenus des modules des deux premiers semestres sont ceux de la filière nationale type de DEUG correspondante. Ces modules sont reproduits dans le descriptif de la filière.
- ◆ Les contenus des modules du 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} semestres sont élaborés par l'université, selon les descriptifs des filières et modules et conformément au canevas type de la filière, au CNPN et en indiquant l'articulation retenue entre le 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} semestres et les deux premiers semestres de la filière.

3. Filière élaborée entièrement à partir du premier semestre (Fiche FLF3)

- ◆ Les contenus des modules de la filière sont élaborés par l'université, selon les descriptifs des filières et modules et conformément au canevas type de la filière et au CNPN.

7. PROCEDURES D'EVALUATION ET D'ACCREDITATION DES FILIERES NATIONALES

- ◆ Les contenus des filières nationales du cycle de licence sont élaborés par l'université et soumis à l'accréditation conformément à la loi 01-00.
- ◆ Le projet de filière est établi par l'équipe pédagogique de l'université en utilisant le descriptif de demande d'accréditation, précisant notamment les objectifs de la formation envisagée, sa description et les moyens humains et matériels disponibles pour son bon fonctionnement.
- ◆ La demande d'accréditation est soumise, avant son envoi au ministère, à une évaluation au niveau de l'université. Cette évaluation portera notamment sur :

- Les contenus des modules et leur articulation.
- La conformité avec le canevas type correspondant et les normes pédagogiques nationales.

- ◆ La Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNCES) examinera pour le projet de filière :

- Les contenus des modules et leur articulation, pour les filières élaborées à partir du 1^{er} ou du 3^{ème} semestre.
- La cohérence pédagogique générale dans la conception de la filière.
- L'articulation des différents semestres de la filière.
- La conformité de la filière avec le canevas type correspondant, les normes pédagogiques nationales et les descriptifs.

- ◆ L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle, après avis de la CNCES.

**Filières Nationales de
Licences d'Etudes Fondamentales :**

- Canevas types,
- Elaboration,
- Evaluation ,
- Accréditation.

Filières Nationales de Licences d'Etudes Fondamentales

1. Filière élaborée à partir du 5^{ème} semestre en s'appuyant sur une filière nationale type de DEUG (Fiche FLF 1)

1.1 Canevas Type des 5 ^{ème} et 6 ^{ème} Semestre			
S6	Modules « outils » 10% - 15%	Modules Majeurs 70% -80% <i>(dont 10 à 15% de projet de fin d'études)</i>	Modules Complémentaires 10% - 15%
S5			
1.2 Canevas Type des filières nationales types de DEUG			
S4	Modules Transversaux 15% - 25%	Modules Majeurs 50%- 70% <i>(Modules majeurs + modules transversaux : 70%minimum)</i>	Modules Optionnels 30%maximum
S3			
S2			
S1			
1.3 Elaboration, Evaluation et Accréditation			

1. Elaboration des contenus des modules de la filière

1.1. Semestres 1 à 4 (DEUG)

Les contenus des modules sont ceux des filières nationales types de DEUG

1.2. 5ème et 6ème Semestre

Les contenus des modules sont élaborés par l'université, selon les descriptifs des modules et filières et conformément aux :

- Canevas type de la filière
- Normes Pédagogiques Nationales

2. Evaluation de la filière par l'université

L'évaluation porte notamment sur :

- Les contenus des modules et leur articulation avec les semestres de DEUG
- La conformité avec le canevas type
- La conformité avec les normes pédagogiques nationales

3. Accréditation de la filière

3.1. Avis de la CNCES

La CNCES examine :

- La cohérence pédagogique générale dans la conception de la filière.
- L'articulation des différents semestres de la filière.
- La conformité de la filière avec le canevas type, les normes pédagogiques nationales et les descriptifs

3.2. Accréditation de la filière

L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle, après avis de la CNCES.

Filières Nationales de Licences d'Etudes Fondamentales

2. Filière élaborée à partir du 3ème semestre en s'appuyant sur les semestres 1 et 2 d'une filière nationale type de DEUG (Fiche FLF 2)

2.1 Canevas Type des 3 ^{ème} , 4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} Semestre			
S6	Modules « outils » 10% - 15%	Modules Majeurs 70% - 80% <i>(dont 10 à 15% de projet de fin d'études)</i>	Modules Complémentaires 10% - 15%
S5			
S4	Modules Transversaux 15% - 25%	Modules Majeurs 50% - 70% <i>(Modules majeurs + transversaux : 70% minimum)</i>	Modules Optionnels 30% maximum
S3			
2.2 Canevas Type des 1 ^{er} et 2 ^{ème} Semestre des filières nationales types de DEUG			
S2	Modules Transversaux 15% - 25%	Modules Majeurs 50% - 70%	Modules Optionnels 30% maximum
S1			

2.3 Elaboration, Evaluation et Accréditation

1. Elaboration des contenus des modules de la filière

1.1. Semestres 1 et 2

Les contenus des modules sont ceux des filières nationales types de DEUG.

1.2. 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} Semestre

Les contenus des modules sont élaborés par l'université, selon les descriptifs des modules et filières et conformément aux :

- Canevas type de la filière
- Normes Pédagogiques Nationales

2. Evaluation de la filière par l'université

L'évaluation porte notamment sur :

- Les contenus des modules et leur articulation avec les semestres 1 et 2 de la filière nationale de DEUG
- La conformité avec le canevas type
- La conformité avec les normes pédagogiques nationales

3. Accréditation de la filière

3.1. Avis de la CNCES

La CNCES examine :

- Les contenus des modules des 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} semestres et leur articulation avec les semestres 1 et 2 de la filière nationale type de DEUG
- La cohérence pédagogique générale dans la conception de la filière.
- L'articulation des différents semestres de la filière.
- La conformité de la filière avec le canevas type, les normes pédagogiques nationales et les descriptifs

3.2. Accréditation de la filière

L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle, après avis de la CNCES.

Filières Nationales de Licences d'Etudes Fondamentales

3. Filière élaborée entièrement à partir du premier semestre (Fiche FLF 3)

3.1 Canevas Type de la filière			
S6	Modules « outils » 10% - 15%	Modules Majeurs 70% - 80% <i>(dont 10 à 15% de projet de fin d'études)</i>	Modules Complémentaires 10% - 15%
S5			
S4	Modules Transversaux 15% - 25%	Modules Majeurs 50% - 70% <i>(Modules majeurs + modules transversaux : 70% minimum)</i>	Modules Optionnels 30% maximum
S3			
S2			
S1			
3.2 Elaboration, Evaluation et Accréditation			

1. Elaboration des contenus des modules de la filière

Les contenus des modules sont élaborés par l'université, selon les descriptifs des modules et filières et conformément aux :

- Canevas types de la filière
- Normes Pédagogiques Nationales

2. Evaluation de la filière par l'université

L'évaluation porte notamment sur :

- Les contenus des modules et leur articulation
- La conformité avec le canevas type
- La conformité avec les normes pédagogiques nationales

3. Accréditation de la filière

3.3. Avis de la CNCES

La CNCES examine :

- Les contenus des modules et leur articulation.
- La cohérence pédagogique générale dans la conception de la filière.
- L'articulation des différents semestres de la filière.
- La conformité de la filière avec le canevas type, les normes pédagogiques nationales et les descriptifs

3.4. Accréditation de la filière

L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle, après avis de la CNCES.

**Cahier des Normes Pédagogiques Nationales
(CNPN)***

Licence d'Etudes Fondamentales

***Note : ce CNPN complète et remplace la version du 24/07/03**

NORMES MODULES ET FILIERES (MD, FL)

Cycle de Licence d'Etudes Fondamentales

1. Normes Modules (MD)

Définition	MD 1
<p>Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues ; un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain ou projet, soit un stage. Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.</p> <p>Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.</p>	
Intitulé	MD 2
<p>L'intitulé d'un module reflète son contenu et ses objectifs.</p>	
Volume horaire d'un module d'enseignement	MD 3
<p>Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 75 heures d'enseignement et d'évaluation.</p>	
Durée d'une activité pratique	MD 4
<p>La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 20 et 25 jours ouvrables.</p>	
Projet de fin d'études de Licence d'Etudes Fondamentales	MD 5
<p>Un projet de fin d'études spécifique à la filière est obligatoire au cours des deux derniers semestres de la Licence d'Etudes Fondamentales. Le projet de fin d'études peut être sous forme de : mémoire, projet pratique, stage avec rapport, grand oral (travaux de synthèse ou révision générale) ou autres. Le projet de fin d'études représente 10 à 15% du volume horaire global des deux derniers semestres de la licence.</p>	
Domiciliation	MD 6
<p>Un module relève d'un département. Cependant, d'autres départements peuvent y contribuer.</p>	

Coordonnateur du module	MD 7
Le coordonnateur d'un module appartient au département d'attache du module et il est désigné par ses collègues de l'équipe pédagogique qui assure l'encadrement du module.	

Descriptif de module	MD 8
<p>Le module fait l'objet d'un descriptif détaillé précisant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs ; - les pré-requis; - les éléments du module et leurs contenus ; - les modalités d'organisation des activités pratiques ; - la démarche didactique et les moyens pédagogiques requis pour son enseignement ; - les modes d'évaluation appropriés ; - la méthode de calcul de la note du module ; - le nom du coordonnateur du module. 	

2. Normes Filières (FL)

Définition	FL 1
Une filière est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.	
Intitulé	FL 2
L'intitulé reflète les objectifs et le contenu de la filière.	
Organisation du cycle de Licence d'Etudes Fondamentales	FL 3
<p>Le cycle de Licence d'Etudes Fondamentales est organisé en six semestres (3 ans):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un premier semestre d'initiation. - Un second semestre de détermination. - Les 3ème et 4ème semestres d'approfondissement. - Un 5ème semestre d'études de base. - Un 6ème semestre de spécialisation. 	
Composition d'un semestre	FL 4
Chaque semestre comprend généralement 4 modules avec un volume horaire global semestriel de 360 heures minimum.	
Cohérence	FL 5
Les objectifs et les contenus des modules composant une filière sont cohérents avec les objectifs de cette filière.	
Composition d'une filière de Licence d'Etudes Fondamentales (6 semestres)	FL 6
<p>Les quatre premiers semestres d'une filière de Licence d'Etudes Fondamentales sont composés de trois blocs de modules :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le bloc des modules majeurs, composé de modules reflétant le caractère disciplinaire de la filière. Ce bloc représente 50% à 70% du volume horaire global des quatre premiers semestres. 2. Le bloc des modules transversaux, composé essentiellement de modules de langues, de communication et d'informatique, représente 15 à 25% du volume horaire global des quatre premiers semestres. <i>Ces deux blocs de modules forment le tronc commun, suivi par tous les étudiants de la filière et représentent au minimum 70% du volume horaire global des quatre premiers semestres.</i> 3. Le bloc des modules optionnels, composé de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture, représente au maximum 30% du volume horaire global des quatre 	

premiers semestres.

Composition d'une filière de Licence d'Etudes Fondamentales (suite)	FL 6
<p>Les 2 derniers semestres d'une filière Licence d'Etudes Fondamentales sont constitués de trois blocs de modules :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le bloc de modules majeurs, composé d'enseignements généraux et de spécialisation dans le domaine de la Licence. Ce bloc, projet de fin d'études de licence compris, représente 70 à 80% du volume horaire global des deux derniers semestres de la licence. 2. Le bloc de modules "outils" nécessaires à la formation (Langues, Techniques de Communication, Gestion, Nouvelles Technologies, autres), représente 10 à 15% du volume horaire global des deux derniers semestres de la licence. 3. Le bloc de modules complémentaires composé de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de formation . Ce bloc représente 10 à 15% du volume horaire global des deux derniers semestres de la licence. 	
Passerelles	FL 7
<p>Toute filière prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre.</p>	
Domiciliation	FL 8
<p>Une filière est rattachée administrativement à un établissement universitaire et elle est conforme à la vocation et aux missions de cet établissement. Ses modules peuvent être assurés par un ou plusieurs départements, voire plusieurs établissements d'enseignement supérieur.</p>	
Coordonnateur pédagogique	FL 9
<p>Le coordonnateur pédagogique d'une filière est un professeur de l'enseignement supérieur ou, à défaut, un professeur habilité ou, à défaut, un professeur assistant, qui appartient à l'établissement d'attache de la filière et qui est désigné par le chef d'établissement, sur proposition des coordonnateurs des modules de la filière.</p>	

Demande d'accréditation (descriptif de la filière)	FL 10
<p>La demande d'accréditation d'une filière est présentée conformément au descriptif établi à cet effet. Ce descriptif précise notamment * :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs de la formation ; - les conditions d'accès ; - la liste ordonnée des modules en indiquant leur nature (majeurs, complémentaires,...); - les noms du coordonnateur pédagogique de la filière, des coordonnateurs des modules et des intervenants dans la formation ; - La description du projet de fin d'études de licence - la liste des partenaires ; - les moyens logistiques et matériels disponibles ; - Les retombées de la formation. - les débouchés de la formation. - Dans le cas d'une filière élaborée à partir des semestres d'une filière nationale type de DEUG, les modules correspondants sont reproduits dans le descriptif de la filière, en indiquant l'articulation retenue. <p>La demande d'accréditation est proposée par le Conseil de l'établissement d'attache et est adoptée par le Conseil de l'université puis transmise au ministère.</p> <p><i>*Les descriptifs des modules de la filière doivent être joints au descriptif de la filière.</i></p>	

Durée de l'accréditation	FL 11
<p>L'accréditation est accordée par l'autorité gouvernementale de tutelle, après avis de la CNCES</p> <p>L'accréditation est accordée pour une durée de quatre années. Elle est renouvelable après évaluation.</p>	

3. Normes Régime des Etudes et Evaluations (RG)

Durée des cycles	RG 1
Le cycle de la Licence d'Etudes Fondamentales comprend six semestres dont les quatre premiers sont consacrés au DEUG.	
Année universitaire	RG 2
L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.	
Conditions d'accès	RG 3
<p>a- accès aux formations de licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux formations conduisant au diplôme de Licence est ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent satisfaisant les critères d'admission précisés dans le descriptif de la filière. <p>Des conditions pédagogiques spécifiques sont élaborées par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptées conformément aux dispositions de la loi 01-00. Ces conditions sont spécifiées dans le descriptif de la filière.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accès aux formations de licence peut se faire également à différents niveaux de la licence, sur étude de dossier et/ou par voie de test ou de concours, pour les étudiants satisfaisant aux pré-requis relatifs à ces niveaux et qui sont précisés dans le descriptif de la filière. <p>b- Inscription à un semestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'inscription à un semestre de licence nécessite la satisfaction des pré-requis des modules le composant. Ces pré-requis sont spécifiés dans les descriptifs correspondants. - Un module acquis par compensation satisfait les pré-requis pour l'inscription dans un autre module 	
Evaluation	RG 4
L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final pondéré peut être organisé.	
Règlement de l'évaluation	RG 5
Chaque établissement élabore un règlement de l'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences qui est porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les fraudes, les retards, les absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants.	
Note de module	RG 6
La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module	

ou des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que de leur nature.

Validation de module	RG 7
Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module.	

Rattrapage	RG 8
Les étudiants n'ayant pas validé un module sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage selon les modalités* arrêtées par chaque université. Ils peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20.	
* Parmi ces modalités, il peut être exigé pour ce module une note minimale requise pour qu'un étudiant soit autorisé à passer un contrôle de rattrapage	

Réinscription à un module	RG 9
L'université fixe les conditions de réinscription à un module non validé	

Validation des semestres	RG10
Un semestre de cycle licence d'Etudes Fondamentales est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 5 sur 20.	

Jury de semestre	RG 11
Pour chaque filière et pour chaque semestre, le jury de semestre est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des coordonnateurs des modules de la filière dispensés au cours du semestre et d'enseignants qui assurent l'encadrement de ces modules.	
Le jury arrête, pour chacun des modules précités, la liste des étudiants ayant validé ou acquis par compensation le module. Il communique à la commission d'orientation de l'établissement des appréciations et des propositions relatives à l'orientation ou à la réorientation des étudiants concernés.	

Conditions pour l'obtention du diplôme	RG 12
<p>Une filière de cycle Licence d'Etudes Fondamentales est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les modules de la filière sont validés. ➤ Tous les semestres sont validés. <p>Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.</p> <p>Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales DEUG peut être délivré à la demande des intéressés ayant validé les quatre premiers semestres de la filière Licence d'Etudes Fondamentales.</p>	

Mentions	RG 13
<p>Le diplôme de fin de cycle est délivré avec l'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16 sur 20 ; - « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20 ; - « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ; - « Passable » si cette moyenne est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20. 	

Intitulés des diplômes nationaux	RG 14
<p>Les filières de Licence d'Etudes Fondamentales sont sanctionnées par le Diplôme de Licence d'Etudes Fondamentales. Les diplômes intermédiaires de DEUG sanctionnent les filières d'études universitaires générales.</p>	

Jury de filière	RG 15
<p>Pour chaque filière, le jury des délibérations pour l'attribution du diplôme est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des coordonnateurs des modules de la filière et d'enseignants participant à l'encadrement de la filière.</p> <p>Le jury arrête, après délibérations, la liste des étudiants admis au diplôme de la filière et attribue les mentions.</p>	

Descriptifs des modules et filières



ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA FORMATION DES CADRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE :

ETABLISSEMENT :

N° d'ordre CNCES

Date d'arrivée

//2004
--	----------------------

Université	Domaine	Discipline	Spécialité

DESCRIPTIF DE DEMANDE D'ACCREDITATION

ث LICENCE d'ETUDES FONDAMENTALES

Intitulé :

Champ(s) disciplinaire(s) :

(Par ordre d'importance relative)

Option (s) :

Important

1. Le présent dossier comprend 10 pages. Il doit être dûment rempli et adressé au secrétariat de la CNCES.
2. Si l'espace réservé à une rubrique est insuffisant, utiliser des feuilles supplémentaires.
3. Ce dossier doit être remis en 4 exemplaires.

AVIS ET VISAS

Le coordonnateur pédagogique de la filière *		
Etablissement :	Département :	
Prénom et NOM :	Grade :	
Spécialité(s) :		
Tél. :	Fax :	E. Mail :
Date et signature :		
Le Chef de l'établissement d'attache de la filière		
<i>L'avis du Conseil d'établissement, exprimé par son président, devrait se baser sur des critères précis de qualité, d'opportunité, de faisabilité, et d'optimisation des ressources humaines et matérielles, à l'échelle de l'établissement.</i>		
<input type="checkbox"/> Avis favorable		<input type="checkbox"/> Avis défavorable
Motivations :		
Date, signature et cachet du Chef de l'établissement :		
Le Président de l'université		
<i>L'avis du Conseil d'université, exprimé par son président, devrait se baser sur des critères précis de qualité, d'opportunité, de faisabilité, et d'optimisation des ressources humaines et matérielles, à l'échelle de l'université.</i>		
<input type="checkbox"/> Avis favorable		<input type="checkbox"/> Avis défavorable
Motivations :		
Date, signature et cachet du Président de l'université :		

* : Le coordonnateur pédagogique appartient à l'établissement d'attache de la filière.

1.5. DEBOUCHES ET RETOMBÉES DE LA FORMATION



2. ARTICULATION ENTRE LES SEMESTRES DE LA FILIERE

(pré-requis, passerelles, progressivité,...)



3. DESCRIPTION DE LA FORMATION*

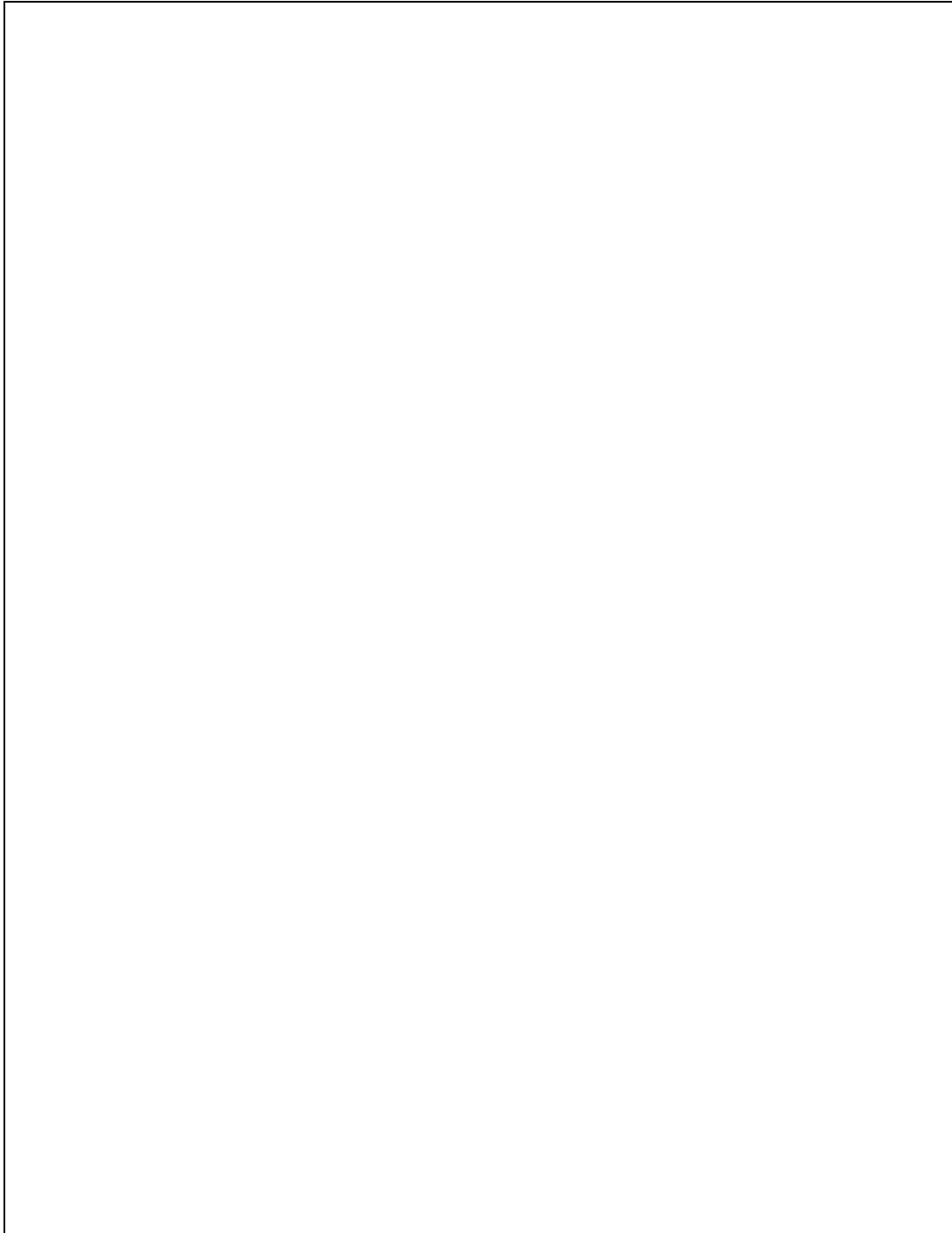
* Ce descriptif correspond aux 6 semestres de la filière. Pour une filière qui s'appuie sur des semestres d'une filière nationale types DEUG, prière de reporter les modules correspondants et de compléter la filière.

Semestre	Liste des Modules	Volume Horaire	Coordonnateur	Département d'attache	Etablissement d'attache
S1	Modules Majeurs				
				
				
				
				
	Modules Optionnels				
				
				
	Modules Transversaux :				
				
Total S1					
S2	Modules Majeurs				
				
				
				
				
	Modules Optionnels				
				
				
	Modules Transversaux :				
				
Total S2					

Semestre	Liste des Modules	Volume Horaire	Coordonnateur	Département d'attache	Etablissement d'attache									
S3	Modules Majeurs													
	Modules Optionnels													
	Modules Transversaux :													
	Total S3													
	S4					Modules Majeurs								
						Modules Optionnels								
						Modules Transversaux :								
						Total S4								

Semestre	Liste des Modules	Volume Horaire	Coordonnateur	Département d'attache	Etablissement d'attache
S5	Modules Majeurs				
				
				
				
				
				
	Modules Complémentaires				
				
				
				
Total S5					
S6	Modules Majeurs				
				
				
				
				
				
	Modules Complémentaires				
				
				
				
Total S6					

4. DESCRIPTION DU PROJET DE FIN D'ETUDE (objectifs, durée, activités, validation,...)



5. INTERVENANTS

Prénom et NOM	Grade	Spécialité	INTERVENTION	
			Module	Nature*
1. De l'établissement d'attache :				
2. D'autres établissements de l'université (Préciser) :				
3. Externes à l'université** (Préciser) :				

* Cours, TD, TP, encadrement de projet , etc.

** Joindre documents d'engagement des intéressés.

6. MOYENS MATERIELS ET LOGISTIQUES

6.1. Disponibles

--

6.2. Prévus

--

7. PARTENARIAT (préciser la nature et les modalités)

7.1 Partenariat universitaire

Institution	Nature et modalités du partenariat

7.2 Partenariat socio -professionnel

Institution*	Domaine d'activité	Nature et modalités

* Joindre documents d'engagement.

7.3 Autres partenariats (préciser)

Institution	Domaine d'activité	Nature et modalités d'intervention



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA FORMATION DES CADRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE :

ETABLISSEMENT :

DEPARTEMENT :

DESCRIPTIF DE MODULE

Intitulé du module :

Intitulé de la filière dont fait partie ce module :

N.B.

- 1. Ce formulaire, dûment rempli pour chaque module de la filière, doit être joint, en 4 exemplaires, à la demande d'accréditation.*
- 2. Adapter les dimensions des tableaux aux contenus.*
- 3. Joindre des annexes en cas de besoin.*
- 4. Ce formulaire est disponible sur les sites web du Ministère : www.enssup.gov.ma et www.dfc.gov.ma*

1. IDENTIFICATION DU COORDONNATEUR DU MODULE

(Rappel : le coordonnateur du module appartient au département d'attache du module.)

Prénom et NOM :	Grade :	
Spécialité(s) :		
Tél. :	Fax :	E. Mail :

2. PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES

(Indiquer les modules requis pour suivre ce module.)

--

3. OBJECTIFS DU MODULE

--

4. COMPOSITION DU MODULE

4.1. Enseignement

Matières	Volume horaire global		
	Cours	TD	TP
1. :			
2. :			
Total			
Total général			

4.2. Activités pratiques

Activités	Durée en jours		
	Travaux de terrain	Projets	Stages
1. : 2. :			
Total			
Total général			

5. CONTENU

5.1. Matières

(Donner une description sommaire des programmes de chaque matière.)

1. : 2. : ...

5.2. Activités pratiques

(Donner une description sommaire des objectifs et des modalités d'organisation de chaque activité.)

1. : 2. :

6. DIDACTIQUE DU MODULE

(Indiquer les démarches didactiques et les moyens pédagogiques prévus.)

7. EVALUATION

7.1. Modalités d'évaluation

(Indiquer les modalités d'évaluation prévues : contrôle continu, examens, exposés, rapports, ...)

7.2. Notes des éléments du module (matières ou activités pratiques)

(Pour chaque élément du module, préciser les coefficients de pondération attribués aux différents contrôles pour obtenir la note de l'élément.)

7.3. Note du module

(Préciser les coefficients de pondération attribués aux différents éléments pour obtenir la note du module.)

7.4. Validation du module

(Pour chaque élément du module, préciser la note minimale requise pour la validation du module.)